



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

21/03/2024

AFFICHEE LE :

21/03/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 26

VOTANTS : 27

DATE D’AFFICHAGE DE LA DES DÉLIBÉRATIONS

28/03/ 2024

L’an deux mil vingt quatre, le 27 mars , à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTS : Laetitia POTTIER-DESHAYES, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Fabienne KACZMAREK À Josiane MALLET

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

CONVENTION D’OCCUPATION DU DOMAINE PRIVÉ PAR L’ASSOCIATION TFT / AÉROLIVE

DELIBERATION N° **DELIB-2024-044**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Kévin LEBRET



Depuis 2017, l'association TFT porte un projet de valorisation de groupes émergents de la scène musicale normande qui prend la forme d'une tournée estivale et gratuite nommée Aérolive.

Aérolive offre aux jeunes artistes et groupes locaux l'occasion de s'exprimer et de s'affirmer sur un plateau technique professionnel à travers les cinq départements régionaux.

Grâce à une programmation variée, la gratuité de ses événements et la possibilité d'implanter sa scène mobile dans des espaces inattendus comme dans les cœurs de ville, Aérolive permet à tous les publics d'aller à la découverte de nouveautés musicales.

Afin de soutenir la promotion de la scène musicale régionale et afin de rendre toujours plus accessible l'accès de tous à la culture vivante, la Ville de Mondeville soutient l'association TFT/Aérolive en mettant à sa disposition un espace de stockage de son matériel et de sa scène mobile.

En contrepartie de l'usage du local l'association TFT/Aérolive s'engage, en concertation avec les services culturels de la Ville, à proposer annuellement un événement musical gratuit à destination du public mondevillais.

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2144-3,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L. 2111-1, L. 2121-1 et suivants, et L. 2122-1-1 et suivants,

Après consultation de la commission Sport, Culture, Lecture publique et Évènementiel du 15 mars 2024,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** le projet de convention d'occupation temporaire du domaine privé de la Ville en faveur de l'association TFT/Aérolive, joint en annexe,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout acte nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

La Maire,

Hélène BURGAT